



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Orthophonistes

Question écrite n° 11274

### Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les preoccupations exprimees par la Federation nationale departementale des orthophonistes au sujet des conditions d'exercice de l'orthophonie. Ces professionnels, apres avoir suivi une formation universitaire durant quatre ans, effectuent des therapias de tous les troubles de la communication et de l'expression du langage. Depuis quelques annees, ils s'interrogent sur leur avenir professionnel et attendent un veritable statut professionnel autonome. Ils ont ainsi formule des propositions visant non seulement a ameliorer leur statut mais aussi a reconnaitre leur formation, a revaloriser leurs honoraires et a parvenir a une meilleure organisation de leur profession. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment elle entend prendre en compte ces propositions et de bien vouloir lui faire connaitre les perspectives d'avenir de cette profession.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement ne meconnait pas les problemes auxquels se trouvent confrontees les professions paramedicales, et en particulier les orthophonistes. Aussi les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient-ils actuellement l'ensemble des questions qui se posent a ces professionnels, avec le souci d'adapter leurs conditions d'exercice aux evolutions des connaissances, des techniques et du contexte medical. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, le Gouvernement est tres attache aux negociations conventionnelles qu'il a favorisees par ailleurs, et qui ont permis, avec les medecins et divers autres groupes professionnels paramedicaux, de prendre en compte les necessaires evolutions de ces professions tout en les integrant dans la politique de maitrise des depenses de sante, seule capable, vu la situation de l'ensemble des comptes sociaux, de preserver la perennite de notre systeme de sante. C'est dans ce cadre qu'il souhaite que les solutions possibles aux differents problemes actuels des orthophonistes puissent etre etudiees.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bonnecarrère Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11274

**Rubrique :** Professions paramedicales

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 1994, page 681

**Réponse publiée le :** 21 mars 1994, page 1380